

Rouen, le 18 octobre 2024

Affaire suivie par :  
**Éric VIEVILLE**  
Adjoint au chef de la DEP  
Tel : 02 31 45 96 93  
Mél : [dep-adjoint-caen@ac-normandie.fr](mailto:dep-adjoint-caen@ac-normandie.fr)

**Virginie BOURDON**  
Gestionnaire 2<sup>nd</sup> degré  
Tél : 02 31 45 96 97  
Mél : [dep2d1-caen@ac-normandie.fr](mailto:dep2d1-caen@ac-normandie.fr)

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale du Calvados  
2 Place de l'Europe  
BP 90036  
14208 Hérouville-Saint-Clair Cedex

**Elodie LAMART,**  
Secrétaire Générale Adjointe, Directrice  
Des relations et des ressources humaines  
à

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants  
de l'enseignement privé du 2<sup>nd</sup> degré

S/c de Mesdames et Messieurs  
les chefs des établissements d'enseignement  
du second degré privés sous contrat,

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
(IA-IPR et IEN)

Objet : Campagne 2024/2025 : Rendez-vous de carrière des personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré privé

Références : décret n°2017-786 du 5 mai 2017 ; décret n°2017-120 du 1<sup>er</sup> février 2017 ; arrêté du 5 mai 2017 modifié.

Vous avez été promu(s) :

- au 6<sup>ème</sup> échelon entre le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et le 31 août 2024
- au 8<sup>ème</sup> échelon entre le 1<sup>er</sup> mars 2023 et le 28 février 2024
- au 9<sup>ème</sup> échelon entre le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et le 31 août 2024

Vous êtes concerné(e) par un rendez-vous de carrière (RDVC) au titre de la présente année scolaire, qui vous permettra de faire un point sur votre parcours professionnel et donnera lieu à un bilan de vos compétences. Ce rendez-vous constituera un moment privilégié pour porter un regard sur une période professionnelle donnée, tracer des perspectives d'évolutions professionnelles et définir d'éventuelles modalités d'accompagnement (individuel ou collectif).

Vous avez donc été ou allez être destinataire d'un message, via l'application I-Professionnel, vous informant de la programmation d'un rendez-vous de carrière au cours de la présente année scolaire. La date précise de ce rendez-vous de carrière vous sera communiquée au plus tard quinze jours calendaires avant sa réalisation.

J'attire votre attention sur la nécessité de veiller à consulter régulièrement les informations que vous êtes susceptible de recevoir sur votre messagerie **professionnelle**.

Le lien qui vous sera indiqué dans ce message vous conduira sur le portail « SIAE » (Système d'information d'Aide à l'Évaluation). Vous aurez ensuite à valider la date d'inspection ainsi que



celle des entretiens afférents. Un report de cette date est possible sous réserve d'en informer les évaluateurs et que les raisons invoquées relèvent bien du cadre professionnel.

Ce rendez-vous de carrière devra être réalisé **au plus tard le 28 mai 2025**.

En fin d'année scolaire, vous serez informé(e), par notification dans l'application SIAE et par le biais de votre messagerie professionnelle, de la mise à disposition des appréciations des évaluateurs (Inspecteur et/ou Chef d'établissement) et du compte rendu de ce rendez-vous de carrière. Vous disposerez alors d'un délai de quinze jours calendaires pour formuler des observations.

A l'issue de ces opérations, l'autorité hiérarchique arrêtera une appréciation finale qui sera déterminée à partir de l'examen de **tous les éléments** qui constituent le rendez-vous de carrière, à la fois l'appréciation sur les items déclinés sur les axes de compétences et l'appréciation générale émise par les évaluateurs.

A partir de ces éléments, une analyse rétrospective du parcours de chaque agent sera réalisée à l'échelon académique pour tous les personnels évalués sur la même période.

**L'appréciation finale ne se réduira donc pas à la compilation des niveaux d'appréciation sur chaque item.**

J'attire votre attention sur le fait que l'appréciation finale sera prise en compte dans le cadre des travaux de promotion de carrière qui répondent à un cadre réglementaire contraint :

- A la suite de chacun des deux premiers rendez-vous de carrière, 30% des personnels concernés peuvent bénéficier d'un avancement accéléré d'échelon d'une année (du 6<sup>ème</sup> vers le 7<sup>ème</sup> échelon ou du 8<sup>ème</sup> vers le 9<sup>ème</sup> échelon).
- Pour le troisième rendez-vous de carrière et l'avancement à la hors classe qui en découle, les niveaux d'appréciation finale sont portés selon la cible de :
  - o 30% d'appréciations « Excellent »
  - o 45% d'appréciations « Très satisfaisant ».

**A cet égard, il est important de souligner que l'avis final « Satisfaisant » doit s'entendre comme une évaluation appréciée positivement.**

**Cette appréciation doit être portée à tout agent exerçant correctement ses missions dans son établissement.**

Je souhaite que vous puissiez tirer bénéfice des temps d'échange que vous pourrez avoir lors de ce rendez-vous de carrière, tant le corps d'inspection qu'avec votre chef d'établissement, dans un cadre d'accompagnement, de validation et de suivi de développement de vos compétences.

La campagne de rendez-vous de carrière est depuis la rentrée 2022 gérée à l'échelle normande pour les cinq départements de l'académie.

Vos interlocuteurs sur ce dossier sont **Monsieur Éric VIEVILLE et Madame Virginie BOURDON**, dont les coordonnées figurent en référence du présent courrier, et qui restent à votre disposition pour tout complément d'information.

La secrétaire générale adjointe, directrice  
des relations et des ressources humaines,

signé Elodie LAMART,